

**Procès-verbal Audit externe 2017
Chambre Française du Commerce et de l'Industrie du Maroc**

Date : 11/05/2017

Auditeurs

- Expert en tabacologie : Professeur Moulay Hicham Afif, Professeur de pneumologie au CHU Ibn Rochd Casablanca,
- Représentant du Ministère de la Santé : Docteur Latifa Belakhel, Chef du service de prévention et du contrôle du cancer, DELM
- Représentant d'une entreprise certifiée sans tabac :
 - Madame Mouna Mellah, Maroc Télécom
- Représentant de la Fondation Lalla Salma : Dr Youssef Chami Khazraji

La **Chambre Française du Commerce et de l'Industrie du Maroc** a adhéré au programme « entreprise sans tabac » en 2016. Beaucoup d'efforts et d'actions contre le tabagisme ont été réalisés notamment en termes d'implication et d'engagement des responsables de l'entreprise. Le comité de coordination du programme a réalisé son premier auto audit et a présenté un dossier très exhaustif.

Après exploitation des éléments de ce dossier, les auditeurs ont procédé à une évaluation externe de l'état d'avancement du programme « **Chambre Française du Commerce et de l'Industrie du Maroc** :

Entreprise sans tabac » développé en partenariat avec la Fondation Lalla Salma – Prévention et traitement des cancers. Le site choisi pour ce premier audit a intéressé le siège de l'entreprise à Casablanca.

Un exposé a été fait le Directeur Général et Madame Zineb Benkhadra, coordinatrice du programme de lutte antitabac au sein de l'entreprise, qui ont passé en revue les nombreuses et pertinentes activités réalisées. Les auditeurs ont posé quelques questions auxquelles le Directeur général et sa collaboratrice ont donné des réponses. Par la suite, les auditeurs ont procédé à la visite de tous les locaux du siège : bureaux, couloirs et salles de réunions.

Conclusion/Recommandations

Les auditeurs ont pu remarquer l'effort déployé par le comité de coordination du programme dans la mise en œuvre des activités de lutte contre le tabagisme.

- Les bureaux ainsi que les salles de réunion, les couloirs sont effectivement des lieux où on ne relève pas de stigmates de la consommation du tabac. Il n'y a pas d'objets qui incitent à la consommation du tabac (cendriers, machine à café...) à l'intérieur de l'entreprise.
- La signalétique est bien visible et très explicite dans tous les locaux de l'entreprise ainsi qu'au niveau de toutes les entrées de l'entreprise.
- Les auditeurs ont noté une harmonie entre les membres du comité de coordination du programme, la communication sur le programme est bien fluide et bien réelle.

En conclusion, la commission propose d'attribuer le niveau de certification OR à la **Chambre Française du Commerce et de l'Industrie du Maroc** au titre de l'an 2017.

PV élaboré par Dr Youssef chami Khazraji